PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
MRC DES BASQUES

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE :

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le lundi 9 avril 2018, le conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a adopté le projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 412 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 232 RELATIF AU ZONAGE AUX FINS DE FIXER DES NORMES CONCERNANT L'AFFICHAGE

En résumé, le projet de règlement vise principalement à :

- Établir des normes concernant l'affichage (localisation, hauteur, dimension, éclairage, matériaux)

Le lundi 7 mai 2018, à 20 h, à l'édifice municipal situé au 32, rue Principale Sud, Saint-Jean-de-Dieu, aura lieu une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement.

La municipalité y expliquera le projet de règlement et y entendra les organismes et les personnes qui désirent s'exprimer. Une copie de ce projet de règlement peut être consultée au bureau municipal, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13h à 17h. Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ à Saint-Jean-de-Dieu,
ce 17e jour d'avril deux mille dix-huit

Secrétaire-trésorier